



PROJET DE PROPOSITION DE DESIGNATION D'UN COMITE AD HOC D'EXAMEN DE LA CONFERENCE INTERPARLEMENTAIRE POUR LA POLITIQUE ETRANGERE ET DE SECURITE COMMUNE ET LA POLITIQUE DE SECURITE ET DE DEFENSE COMMUNE

Historique

La conférence des Présidents des parlements de l'Union Européenne, dans ses conclusions adoptées à Varsovie le 21 avril 2012, concernant l'examen du fonctionnement de la Conférence interparlementaire, a convenu des modalités suivantes :

« La Conférence des Présidents recommande de procéder à un examen des arrangements pour la Conférence interparlementaire deux ans après sa première réunion et recommande que les conclusions de cet examen soient présentées par la Présidence de la Conférence des présidents des parlements de l'Union Européenne concernée. »

La première Conférence interparlementaire à Chypre les 9-10 septembre 2012 -

« approuvant les recommandations de la Conférence des Présidents réunie à Varsovie en avril 2012, qui stipulent que la Conférence des Présidents devrait procéder à un examen des arrangements pour la Conférence interparlementaire deux ans après sa première réunion, »

a adopté un règlement d'ordre intérieur qui établit, dans l'Article 9, que-

« La Conférence interparlementaire peut désigner un comité ad hoc d'examen chargé d'évaluer, dix-huit (18) mois après la première réunion de la Conférence interparlementaire, les travaux de la Conférence interparlementaire et de formuler des recommandations à cet égard, qui seront débattues lors de la Conférence des Présidents des parlements de l'UE. »

La Conférence interparlementaire de Chypre des 9-10 septembre 2012 a convenu, dans les remarques d'introduction de ses conclusions, le paragraphe suivant :

« La Conférence interparlementaire a adopté son règlement d'ordre intérieur. Tous les amendements soumis par les parlements nationaux et n'ayant pas été retenus, seront examinés par un comité ad hoc établi par la Conférence interparlementaire afin d'évaluer ces propositions et de présenter des recommandations à la Conférence des Présidents de l'UE, dans un délai de dix-huit (18) mois après la première réunion de la Conférence interparlementaire. La future présidence irlandaise est priée de soumettre à la Conférence interparlementaire une proposition sur la composition du comité d'examen. »



ParlEU2013.ie

Uachtaránacht na hÉireann ar
Chomhairle an Aontais Eorpaigh
An Ghné Pharlaiminteach

Irish Presidency of the
Council of the European Union
Parliamentary Dimension

Proposition de la Présidence irlandaise

Un comité ad hoc d'examen (CAHE) est désigné pour procéder à l'examen des arrangements pour la Conférence interparlementaire en accord avec les décisions de la Conférence des Présidents et de la Conférence interparlementaire.

Le CAHE est composé d'un représentant de chacune des délégations des parlements nationaux des Etats membres de l'UE et du Parlement européen.

Le CAHE est présidé par le parlement de la Présidence en étroite coopération avec le Trio des parlements nationaux (l'Irlande, la Lituanie et la Grèce), le Parlement européen et Chypre.

Un groupe de travail du CAHE est établi afin de procéder à un examen préliminaire des arrangements pour la Conférence interparlementaire.

Le groupe de travail est composé d'un représentant de chacune des délégations du Trio des parlements nationaux, du Parlement européen et de Chypre.

Le groupe de travail est présidé par le parlement de la Présidence.

Le groupe de travail peut solliciter les observations des parlements nationaux des Etats membres de l'UE sur toute affaire relevant de sa compétence. Les parlements nationaux des Etats membres de l'UE peuvent, de leur propre initiative, soumettre des observations au groupe de travail.

Le groupe de travail transmet ses observations et recommandations au CAHE.

Le groupe de travail se réunira à la Conférence interparlementaire en Lituanie mais peut se réunir d'un commun accord à tout moment avant qu'il ne présente ses recommandations au CAHE.

Le CAHE peut se réunir d'un commun accord à tout moment mais doit le faire avant la Conférence interparlementaire de la Présidence grecque et doit présenter ses observations et recommandations à la Conférence interparlementaire présidée par la Présidence grecque.

Le CAHE cesse d'exister au moment des conclusions de la Conférence interparlementaire présidée par la Présidence grecque.





ParlEU2013.ie

Uachtaránacht na hÉireann ar
Chomhairle an Aontais Eorpaigh
An Ghné Pharlaiminteach

Irish Presidency of the
Council of the European Union
Parliamentary Dimension

Feuille de route indicative

Septembre 2012	Chypre	La Présidence irlandaise est priée de soumettre à la CI une proposition sur la composition du CAHE.
Mars 2013	Irlande	La Présidence irlandaise soumet une proposition à la CI de Dublin.
Septembre 2013	Lituanie	Le groupe de travail se réunit à la CI. Avant la CI grecque, le groupe de travail présente ses recommandations au CAHE. Avant la CI grecque, le CAHE prépare ses recommandations finales.
Mars 2014	Athènes	Le CAHE soumet ses recommandations finales à l'approbation de la CI.
Février 2015	Rome	La Conférences des Secrétaires généraux étudie les recommandations de la CI.
Avril 2015	Rome	La Conférence des Présidents étudie les recommandations de la CI.

